



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE CHAPAIS

### COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 6 mai 2002  
à 19h00 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et  
à laquelle sont présents :

<b>Madame la mairesse :</b>	<b>Louise Saucier</b>
<b>Madame la conseillère :</b>	<b>Madeleine Devin</b>
<b>Messieurs les Conseillers :</b>	<b>Richard Gamache</b> <b>Richard Laplante</b> <b>Lionel Boudreau</b> <b>Pascal Dion</b> <b>Raymond Villeneuve</b>
<b>Secrétaire-trésorier :</b>	<b>Daniel Dufour</b>

---

Les membres du conseil transmettent un avis de renonciation suivant lequel ils renoncent à l'avis de convocation signifié à l'égard de la présente assemblée.

02-05-079

1.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en ajoutant les points suivants :

- 7- Résolution Avis d'infraction
- 8- Résolution – Heures – Travaux publics

et tout en changeant le titre de la résolution no 4 pour le suivant :

4- Résolution – Rétrocession d'une partie des bassins de résidus miniers au  
Ministère des Ressources naturelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De façon à pouvoir répondre aux besoins de M. Richard Laplante, conseiller,  
il est demandé de procéder à l'adoption de la résolution no 7 :

02-05-080

2.- **RÉSOLUTION – AVIS D'INFRACTION**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Chapais de développer son  
économie et de supporter les promoteurs;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour ce faire, la Ville de Chapais doit tenir compte  
de son règlement d'urbanisme;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, lors d'un caucus, avait convenu de valider auprès de la population l'éventualité de modifier le règlement de zonage d'industriel léger à industriel moyen;

**CONSIDÉRANT QUE** ce sondage prendra fin le 15 mai prochain et qu'après les membres du conseil auront à statuer sur la modification de zonage;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache  
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

**DE DONNER** avis à M. Robert Bond de cesser d'émettre tout constat d'infraction à Gestion Blacksmith jusqu'à ce que le Conseil ait statué sur la modification aux règlements de zonage;

**QUE** le conseil annule l'infraction remise à Gestion Blacksmith samedi le 4 mai dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

M. le conseiller Richard Laplante quitte la salle de délibérations.

02-05-081

### 3.- **RÉSOLUTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME ACHAT-RÉNOVATION D'IMMEUBLES COMMUNAUTAIRES - IMMEUBLE 133 BOULEVARD SPRINGER**

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble situé au 133 boulevard Springer est un immeuble vacant situé sur l'artère principale de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** de nouveaux intervenants tels que le Centre de femmes les Essenti « Elles » de Chapais et le Carrefour Jeunesse Emploi de la Jamésie (Point de services de Chapais) se grefferont bientôt au tissu socio-communautaire de la collectivité chapaisienne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais propose de les installer à l'intérieur d'un immeuble détenu par la corporation municipale qu'elle aura préalablement aménagé en fonction de leurs besoins spécifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** cet immeuble n'est pas en mesure dans l'immédiat de servir à cette fin en raison des carences structurelles du bâtiment;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache  
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

**QUE** la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière auprès du programme Achat-Rénovation d'immeubles communautaires pour les fins de la réalisation du projet de rénovation de l'immeuble situé au 133 boulevard Springer;

**QUE** M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soit et est mandaté pour signer les documents requis ou toute entente à intervenir en regard de ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-082

### 4.- **RÉSOLUTION - VENTE DU LOT CONTIGU AU 86 1<sup>ÈRE</sup> RUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a été approchée pour la vente d'un terrain résidentiel situé au 84 1<sup>ère</sup> rue Chapais (lot 8-203);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QU'**un organisme municipal qui veut aliéner un immeuble peut le vendre par enchères, par soumission ou de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** la seule obligation à laquelle est soumis un organisme municipal dans un tel cas est d'aliéner à titre onéreux;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache  
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

**QUE** la Ville de Chapais approuve la vente de l'immeuble situé au 84 1<sup>ère</sup> rue (lot 8-203) à Mme Johanne Gauvin pour la somme de 2,000.00\$ plus taxes;

**QUE** Mme Louise Saucier, mairesse, et M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soient et sont mandatés pour signer les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-083

5.- **RÉSOLUTION - RÉTROCESSION D'UNE PARTIE DES BASSINS DE RÉSIDUS MINIERS AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais projette d'aménager un site de dépôt en tranchée sur l'emplacement connu et désigné comme étant le cadastre 6 du canton Lévy situé sur le bassin de résidus miniers no 1;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais opère un site d'enfouissement technique sur le bassin de résidus miniers no 2 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Chapais Énergie, société en commandite, cherche à développer un concept de valorisation de matières fertilisantes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement visé pour les tests environnementaux susmentionnés est le bassin de résidus miniers no 1;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de l'Environnement du Québec a donné son aval à de telles expérimentations;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache  
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

**QUE** la Ville de Chapais accepte de rétrocéder au Ministère des ressources naturelles la totalité du cadastre no 3, situé sur une partie du bloc 10 du Canton Lévy, identifiée comme étant une partie du bassin de résidus miniers no 1, ayant une superficie de 8.311 hectares;

**QUE** la Ville de Chapais accepte de rétrocéder au Ministère des ressources naturelles la totalité du cadastre no 4, situé sur une partie du bloc 9 du Canton Lévy, identifiée comme étant une partie du bassin de résidus miniers no 1, ayant une superficie de 8.961 hectares;

**QUE** la Ville de Chapais accepte de rétrocéder au Ministère des ressources naturelles la partie nord-est du cadastre no 5, située sur une partie du bloc 7 du Canton Lévy, identifiée comme étant une partie du bassin de résidus miniers no 1, ayant une superficie de 31,669 hectares;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**QUE** Mme Louise Saucier, mairesse, et M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Mme la mairesse demande le vote sur ce point. Tous les membres du conseil votent en faveur de l'adoption de la présente résolution à l'exception du conseiller Lionel Boudreau qui vote contre en raison de l'absence de vérifications des documents notariés.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-084

### 6.- RÉSOLUTION – CONGRÈS, COLLOQUES

**CONSIDÉRANT QUE** le présent conseil de Ville manifeste son intérêt à former son personnel municipal;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache

Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais autorise M. Sylvain Lessard, directeur des Incendies, à se rendre au congrès annuel 2002 de l'Association des directeurs d'Incendie du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-085

### 7.- RÉSOLUTION - DÉPÔTS

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais est dans un processus de réorganisation organisationnelle;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à des demandes faites au secrétaire-trésorier pour la révision des tâches afin de maximiser la rentabilité de notre organisation;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune réponse n'a été donnée, ni aucune proposition faite;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire assurer une saine gestion et que nous croyons que le secrétaire-trésorier doit assumer d'autres responsabilités que d'aller chercher le courrier et faire les dépôts;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache

Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

**QUE** M. Daniel Dufour ne soit plus la personne qui aille au courrier ni faire les dépôts;

**QUE** le Conseil mandate M. Daniel Dufour pour déléguer une autre personne du service administratif (excluant les cadres et les directeurs de service) à effectuer ces tâches;

**QUE** le conseil de Ville réitère sa demande afin que les dépôts bancaires soient effectués tous les jours et que le tout soit mis en place le 13 mai.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

02-05-086

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### 8.- RÉSOLUTION - HEURES - TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT** les divers mandats octroyés dans le cadre du projet d'amélioration des infrastructures de distribution et de traitement de l'eau potable de même qu'au niveau des projets visant la disposition des matières résiduelles;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache  
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

**QUE** la Ville de Chapais hausse jusqu'au 30 juin 2002 à 40 heures par semaine la semaine de travail de M. Patrick Giard, agent de développement économique chargé de la réalisation des mandats susmentionnés;

**QUE** la semaine normale de travail de M. Robert Bond, inspecteur municipal, soit et est réduite à 2 journées par semaine et ce, jusqu'au 30 juin 2002.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Informations demandées sur la partie du bassin de résidus miniers no 1 destinée au site de dépôt en tranchée advenant l'absence d'autorisation du Ministère pour son aménagement et son exploitation.

Précisions demandées sur l'emplacement du futur site de dépôt en tranchée versus celui du Site d'enfouissement sanitaire.

Commentaires lancés sur le formulaire de sondage distribué à l'égard du projet de modification du règlement de zonage.

Louise Saucier  
Mairesse

Daniel Dufour  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE CHAPAIS**

**COMTÉ UNGAVA**

**Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 15 mai 2002 à 19h00 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :**

**Madame la mairesse :** Louise Saucier  
**Madame la conseillère :** Madeleine Devin  
**Messieurs les Conseillers :** Richard Gamache  
Lionel Boudreau  
Pascal Dion  
Raymond Villeneuve  
**Assistante-greffière :** Colette Aubé

**Était absent monsieur le Conseiller Richard Laplante**

---

**Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, madame la mairesse, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment convoquée et dûment tenue.**

02-05-098

1.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Raymond Villeneuve  
Appuyé par monsieur le Conseiller Richard Gamache

**QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-099

2.- **RÉSOLUTION – MANDAT – GROUPE URBATIQUE INC. – PROJETS DE RÈGLEMENT – MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET EN PARTICULIER DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a l'intention de procéder à une modification de sa réglementation d'urbanisme et en particulier de son règlement de zonage de façon à permettre de nouveaux usages dans certaines zones;

**CONSIDÉRANT** le nombre d'emplois directs et indirects ( entre 20 et 25) en cause;

**CONSIDÉRANT QU'UN** bon nombre de personnes n'ont pas voté ne se sentant pas concernées par ce sondage;

**CONSIDÉRANT** l'expansion future de cette entreprise et son désir de se relocaliser ultérieurement dans la Parc industriel;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le Conseiller Raymond Villeneuve  
Appuyé par monsieur le Conseiller Richard Gamache

**QUE** la Ville de Chapais mandate le Groupe Urbatique inc. afin de modifier sa réglementation d'urbanisme et son règlement de zonage et afin de préparer les projets de règlement spécifiquement adaptés aux changements visés dans les zones 12CH, 15CH et 26P.

**Madame Louise Saucier, mairesse demande le vote.**

**Messieurs les conseillers Raymond Villeneuve, Richard Gamache, Pascal Dion et madame la Conseillère Madeleine Devin votent en faveur de l'adoption de la présente résolution.**

**Monsieur le conseillers Lionel Boudreau vote contre une partie de la résolution soit, la zone 15CH disant qu'on devrait respecter le résultat du sondage, s'abstient pour la zone 26P pour un manque d'informations dans ce dossier et vote en faveur de la zone 12CH.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Madame Louise Saucier, mairesse demande à l'assistante-greffière de donner le résultat du sondage.

### À LA QUESTION

Êtes-vous d'accord pour ajouter l'usage « commerces de gros et industries à incidences moyennes » à la zone 15CH?

NOMBRE DES RÉPONDANTS .....	116
NOMBRE DES RÉPONDANTS REFUSÉS.....	8
RÉPONDANTS EN ACCORD AVEC LA MODIFICATION .....	49
RÉPONDANTS EN DÉSACCORD AVEC LA MODIFICATION.....	59

### QUESTIONS DU PUBLIC

Commentaires fait sur le coût du parc industriel.

Historique fait concernant l'installation des bureaux d'Hydro-Québec à Chapais.

Commentaires fait concertant l'insatisfaction de résidents du secteur touché par le projet de modification de zonage 15CH.

Commentaires sur l'importance de la création d'emploi à Chapais.

On demande que la procédure de modification soit en 3 partie afin de bien faire la différence entre les trois(3) projets concernant la modification au zonage.

Louise Saucier  
Mairesse

Colette Aubé  
Ass.-greffière



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE CHAPAIS

### COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 29 mai 2002 à 19 :30 heures en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Madame la mairesse : Louise Saucier  
Madame la conseillère : Madeleine Devin  
Messieurs les Conseillers : Lionel Boudreau  
Pascal Dion  
Raymond Villeneuve  
Secrétaire-trésorier : Daniel Dufour

Étaient absents messieurs les Conseiller Richard Gamache et Richard Laplante

02-05-087

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue

02-05-088

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu et rédigé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-089

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES D'AVRIL ET DE MAI 2002**

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve  
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 avril 2002 et celui des assemblées spéciales du 30 avril et du 6 mai 2002 soient et sont acceptés tels que rédigés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-090

4.- **ADOPTION DES COMPTES – AVRIL 2002**

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin  
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions d'avril 2002 s'élevant à 173,499.10\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 30,886.74\$ soient et sont acceptées telles que déposées.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-091

5.- **RÉSOLUTION – AUTORISATION – APPEL D'OFFRES – PROJET D'ACQUISITION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a été avisé par son fournisseur Dynabec Informatique municipale que la gamme des logiciels actuellement utilisés sur support basic ne seraient plus mis à jour pour répondre à nos besoins ;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut envisager de migrer vers une autre génération de logiciels graphiques ;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve  
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

**QUE** la Ville de Chapais autorise M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, à lancer un appel d'offres par invitation dans le but d'acquérir et d'implanter un nouveau système informatique municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-092

6.- **RÉSOLUTION – APPUI AU CLUB DE VTT DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS INC. – ACCÈS AUX LACS OPÉMISKA ET CAVEN**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de VTT de Chibougamau-Chapais inc. envisage de relier la Ville de Chapais aux sites de villégiature du lac Caven et du lac Opémiska;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement de tels accès fait l'objet d'une demande d'aide financière fixée à 42,150.00\$ et déposée par le club de VTT de Chibougamau-Chapais inc. dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel projet répond à un besoin de la population compte tenu de la pratique élargie de cette activité récréative;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais appuie le club de VTT de Chibougamau-Chapais inc. dans sa demande d'aide financière déposée à l'égard de l'aménagement de sentiers reliant la municipalité de Chapais aux lacs Opémiska et Caven.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-093

7.- **RÉSOLUTION – PAIEMENT – MICHEL LAROUCHE & ASS. – PROJET DE DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL**

**CONSIDÉRANT** le mandat octroyé à l'entreprise « Groupe Michel Larouche & ass » en vue de réaliser un diagnostic organisationnel;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce mandat sont rattachés des honoraires professionnels établis à 11,828.09\$ suivant la résolution 01-06-097;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a effectué un premier paiement de 1,350.00\$ en date du 9 août 2001 à l'attention du Groupe Michel Larouche & ass. en regard du mandat susmentionné;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a libéré un deuxième paiement de 6,900.49\$ en date du 19 décembre 2001 incluant une partie gestion d'un appel d'offres visant à l'embauche d'un secrétaire-trésorier par intérim (1,521.54\$);

**CONSIDÉRANT QUE** ce mandat a donné lieu à deux autres paiements de 5,199.13\$ en date du 30 janvier 2002 et de 4,989.92\$ en date du 22 avril 2002;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de services signée avec Emploi-Québec en date du 5 avril 2001 prévoit le versement d'une subvention maximale de 31,500.00\$ pour la réalisation dudit projet;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau  
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement de 2,739.89\$ taxes incluses à l'attention de la firme susmentionnée suivant la facture no 274 présentée en regard du projet de réalisation du diagnostic organisationnel en date du 29 avril 2002

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-094

### 8.- RÉSOLUTION – PAIEMENT – HONORAIRES JUDICIAIRES ET EXTRAJUDICIAIRES

**CONSIDÉRANT** divers mandats de récupération de taxes foncières impayées soumis à Me Serge Fleury, avocat;

**CONSIDÉRANT** les exigences en matière de vérification comptable nécessitant l'évaluation des dossiers de poursuite judiciaire pouvant avoir un impact sur les états financiers;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires et déboursés judiciaires produits par la firme Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells, avocats en date du 19 avril 2002 (facture 5464) au montant de 155.28\$ et les comptes d'honoraires présentés en date du 10 et 17 avril 2002 par Me Serge Fleury, avocat aux montants respectifs de 2,397.60\$ et 655.05\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-095

### 9.- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 97-321 EN VUE DE REMPLACER LA SOLIDE DE CHAPAIS PAR LA SOLIDE DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS

**CONSIDÉRANT** l'intention du conseil d'adhérer à la SOLIDE de Chibougamau-Chapais;

### EN CONSÉQUENCE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par M. le conseiller Pascal Dion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une assemblée ultérieure un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 97-321 en vue de remplacer la SOLIDE de Chapais par la SOLIDE de Chibougamau-Chapais.

02-05-096

10.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – AVENANT NO 2 –  
PROJET DE RÉFECTION DE BORDURES**

**CONSIDÉRANT** l'avenant no 2 transmis par le Ministère des Transports en regard de l'entente intervenue le 18 octobre 2000 portant sur le projet de réfection de bordures;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Patrick Giard a confirmé que le texte de l'avenant soumis correspond aux attentes et aux changements souhaités;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais accepte les termes de l'avenant susmentionné;

**QUE** Mme Louise Saucier, mairesse, soit et est autorisée à signer l'avenant no 2 rattaché au contrat de réfection de bordures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-097

11.- **RÉSOLUTION – LARGE BANDE PASSANTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a donné son appui, en vertu de la résolution 02-03-047 adoptée le 12 mars 2002, au projet de développement du réseau à large bande sur le territoire de la Jamésie et a signifié son intention d'adhérer au réseau sous réserve des conditions de partenariat qui seront annoncées ultérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions de partenariat sont maintenant connues suivant le dépôt du rapport d'étape appelé « Proposition financière de partenariat aux organismes du territoire »;

**CONSIDÉRANT QUE** le scénario de financement des études reliées à la réalisation du projet susmentionné prévoit un engagement financier des partenaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation financière fixée pour la Ville de Chapais est de 3,366.00\$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette participation financière est essentielle afin de couvrir les frais des études requises;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau  
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

**QUE** la Ville de Chapais accepte de réserver des crédits budgétaires de 3,366.00\$ aux fins de réaliser les études reliées au projet de réseau à large bande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

02-05-098

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### 12.- RÉSOLUTION – DÉMÉNAGEMENT – TOURISME BAIE-JAMES

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 15 juin 2002, le projet de transfert de l'organisme « Tourisme Baie-James » à Lebel-Sur-Quévillon sera soumis à l'assemblée générale pour prise de décision;

**CONSIDÉRANT** les inquiétudes de la municipalité de Chapais face à une telle éventualité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques à savoir la désagrégation de son noyau commercial et industriel;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais mise sur le développement touristique afin de relancer son économie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du doré Baie-James, événement à caractère régional, est une preuve vivante des efforts de développement touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** pour maintenir et supporter la Ville de Chapais d'une façon telle qu'elle puisse retrouver la voie du développement, il importe de maintenir en place des structures telles que Tourisme Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** le déménagement de Tourisme Baie-James priverait le secteur de Chapais-Chibougamau d'une structure essentielle à son développement;

**CONSIDÉRANT QUE** la population de Chapais-Chibougamau constitue le bassin de population le plus imposant de la région Nord-du-Québec et qu'il serait plus pertinent de maintenir le bureau de Tourisme Baie-James et ses effectifs à l'intérieur de cette zone;

**CONSIDÉRANT QU'**advenant le départ de Tourisme Baie-James de Chapais, la municipalité se retrouverait dans une position inacceptable causée par la disparition du seul et unique bureau à caractère gouvernemental sur le territoire chapaisien;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les autres entités municipales de la région bénéficie d'une desserte gouvernementale;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais manifeste au conseil d'administration de l'organisme « Tourisme Baie-James » ses inquiétudes et son désaccord face au transfert de leur bureau à Lebel-Sur-Quévillon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-05-099

### 13.- RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Corporation des loisirs de Chapais 7500.00\$  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Nil

### **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

M. le conseiller Raymond Villeneuve informe que les véhicules tout terrain circulent à haute vitesse dans les limites municipales.

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Commentaires portant sur le projet « Source de vie –Mont Springer » notamment sur le fait qu'il n'ait pas été retenu dans le cadre du projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Lionel Boudreau appuyée par M. le conseiller Pascal Dion et faite.

  
\_\_\_\_\_  
Louise Saucier  
Mairesse

  
\_\_\_\_\_  
Daniel Dufour  
Secrétaire-trésorier